

## PROCES VERBAL

### CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 16 JUIN 2020

#### Présents

ASSELIN Bruno	Président du conseil / Provisieur
FABRE Luc	COCAC
LEFEBVRE Karine	Provisieur Adjoint
ABBE Arnaud	Directeur d'Ecole
LORQUIN Bernard	DAF
DAGBA Victoire	Rep des personnels du 1er degré
MAUCCI Gilles	Rep des personnels du 2 <sup>nd</sup> degré
VIVIER Vincent	Rep des personnels du 2nd degré
KADI Ahmed	Rep des personnels du 2nd degré
IDRISSA Boubacar	Rep des personnels admin, tech, et vie sco
N'DJEUNGA Jean Daniel	Rep des élèves
SAIDIL MOCTAR Alheram	Rep des élèves
DIAKITE Mado	Rep des parents d'élèves
BERTHO Erwan	Rep des parents d'élèves
LASSAN Sophie	Conseillère consulaire
WRIGHT Laurent	Président APE

#### Ordre du jour :

#### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et secrétaire adjoint
2. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 27 janvier 2020
3. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement extraordinaire du 27 mai 2020
4. Carte des emplois
  - 4.1. Fermeture du poste de EEMCP2 zone en SES à la rentrée 2021 – vote pour avis
  - 4.2. Ouverture d'un poste résident en SES à la rentrée 2021 – vote pour avis
5. Compte financier 2019 – vote pour avis
6. Tarifs scolaires 2020-2021- modification – vote pour avis
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Provisieur ouvre la séance à 18h35 et présente l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

- Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE pour les représentants de l'administration
- Secrétaire adjoint : M KADI, représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré

## 2. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 27 janvier 2020 :

### Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Le PV du Conseil d'établissement est approuvé**

## 3. Approbation du PV du Conseil d'Établissement extraordinaire du 27 mai 2020

La représentante des personnels du 1er degré demande que soit remplacé page 2 « Elle pense en effet que les parents ne prendront pas la température » par « Elle pense en effet que **tous** les parents ne prendront pas la température... ».

Sur le port du masque, la représentante des personnels du 1er degré souhaite que soit ajouté à la suite de son intervention : « compte tenu de la curiosité que cela pourrait susciter pour ceux qui ne le portent pas ».

Ces demandes sont prises en compte.

### Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Le PV du Conseil d'établissement est approuvé.**

## 4. Carte des emplois

### 4.1. Fermeture du poste de EEMCP2 zone en SES à la rentrée 2021 – vote pour avis

Monsieur le proviseur rappelle que l'Agence poursuit sa politique de fermeture des postes qui ne sont pas rattachés un pôle de formation continue. Ce poste d'EEMCP2 zone de SES sera donc transféré auprès d'un pôle de formation continue, comme annoncé par Monsieur le chef de secteur lors de sa visite.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale précise qu'il faut replacer cette proposition dans son contexte. Ce support expatrié a été créé 2 années après le départ du dernier résident car le lycée peinait à recruter dans cette discipline. Il rappelle que l'an dernier, l'établissement a perdu le support d'EEMCP2 en Physique-Chimie, que les deux supports en SVT et Anglais sont fermés à la rentrée 2020 et que sur ces trois supports l'établissement n'est pas parvenu à recruter de résident. Dans le contexte actuel il s'inquiète de la possibilité de recruter un résident en SES. De plus, cette discipline n'étant pas enseignée au Niger, il apparaît difficile de recruter en contrat local. Il regrette qu'avec la disparition des supports EEMCP2, l'établissement perde des supports à coût 0 ce qui engendre une dépense supplémentaire supportée par les parents.

La représentante des personnels du 1er degré rappelle que la spécificité de nos établissements est de regrouper des expatriés, des résidents et des contrats locaux. La disparition de ces postes fait disparaître cette spécificité.

La représentante des parents liste APE regrette qu'à chaque conseil d'établissement auquel elle a assisté, il a été question de fermeture de poste. Les parents s'inquiètent quant à la disparition des titulaires et demandent quels sont les efforts déployés par la direction pour maintenir ces postes.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste SNALC insiste sur le fait que dans ce contexte de fermeture de l'établissement pour COVID-19, la fermeture du poste d'EEMCP2 qui ne coûte rien à l'établissement, véhicule un message non positif et que cela risque de nuire à la réputation de l'établissement. .

Le représentant des parents liste indépendante regrette que l'AEFE n'est pas pris la mesure des ces derniers mois. Elle poursuit un plan établi il y a plusieurs années sans tenir compte des nouvelles données. Ce poste est en effet un poste de formateur et dans un pays (le Niger) où la discipline n'est pas enseignée, sa disparition ne

permet pas de former un personnel en contrat local. De plus la suppression des postes d'EEMCP2 ne s'accompagne pas suffisamment de stages de formation continue et l'AEFE ne permet pas de compenser la diminution du nombre de stages en présentiel, puisque les formations à distance ne sont proposées qu'aux personnels qui se sont inscrits à des stages en présentiel.

Monsieur le Proviseur rappelle que le modèle des postes expatriés a été largement modifié et que ce statut d'EEMCP2 s'accompagne de décharges horaires pour formation. En SES, la décharge sera de 9 heures à la rentrée. Un enseignant en contrat local est déjà en formation depuis plusieurs années et assurera le complément de service.

De plus, des stages de formation d'entrée dans le métier et des missions d'accompagnement des contrats locaux sont proposés par les EEMCP2 des pôles de formation. La direction œuvre pour assurer un suivi et un accompagnement des personnels mais ne peut s'opposer à ces fermetures d'autant que le contrat de l'enseignant EEMCP2 en SES arrive à son terme en 2021.

La représentante des parents liste APE demande ce que sont les pôles de formation.

Monsieur le Proviseur explique que des Instituts régionaux de formation vont être créés et vont regrouper l'ensemble des EEMCP2 d'une zone. Ils ont été mis en place dans des pays qui permettaient des déplacements aériens satisfaisants. Le lycée de Lomé répond à ces conditions pour notre zone, c'est la raison pour laquelle la mutualisation a été transférée à Lomé. Du Niger, pour 2 jours de formation, il faut compter 5 jours d'absence du formateur ce qui lèse lourdement l'établissement.

Monsieur le président de l'APE demande si l'enseignant de SES en contrat local qui assure aujourd'hui un certain nombre d'heures sera en capacité d'absorber le service complet.

Monsieur le Proviseur rappelle que pour la rentrée prochaine l'EEMCP2 de SES sera toujours en fonction dans l'établissement et que l'enseignant en contrat local pourra monter en compétence grâce à la formation dispensée par l'EEMCP2.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré Liste Intersyndicale précise que, sur les trois résidents qui ont été recrutés pour l'année prochaine, une personne est présente au Niger et n'a d'ailleurs pas encore obtenu son détachement, une autre a effectué un séjour au Niger par le passé et souhaite revenir et la troisième est l'épouse du directeur du CCFN. Il en conclut que le Niger manque d'attractivité.

Monsieur le proviseur répond que l'établissement ne peut pas faire grand-chose au sujet du manque d'attractivité de l'établissement. Il sera sans doute difficile de recruter un professeur résident en SES, mais rien ne permet d'affirmer que le poste ne sera pas pourvu.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré Liste Intersyndicale répond que lorsque l'Agence se donne les moyens, elle ne peine pas pour recruter les proviseurs, les DAFS et les directeurs d'école sur contrat expatrié.

Un représentant des parents d'élèves Liste indépendante espère que les cours pourront être remplacés en tenant compte du rythme scolaire des élèves.

Monsieur le COCAC rappelle que le Niger n'est pas un désert en matière de compétences comme l'a démontré le dernier recrutement d'un directeur adjoint au niveau de Campus France.

*Arrivée de Jean-Daniel NDJEUNGA représentant des élèves.*

Monsieur le COCAC rappelle que notre établissement conserve un taux d'encadrement par des titulaires supérieur aux établissements de la zone.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré Liste SNALC est heureux d'entendre que la direction atteste de l'excellence des enseignants recrutés en contrat local. Il souhaiterait que le message renvoyé aux parents soit toujours celui-là, notamment en programmant les remplacements des résidents et expatriés absents lors de mission par les professeurs en contrat local, plutôt que par l'auto-remplacement.

**La fermeture du poste EEMCP2 de SES est soumise au vote pour avis.**

**Résultat du vote :**

Pour : 5

Contre : 9

Abstention : 0

**La demande de fermeture du poste EEMCP2 de SES recueille un avis défavorable.**

#### **4.2. Ouverture d'un poste résident en SES à la rentrée 2021 – vote pour avis**

Monsieur le Proviseur rappelle que l'Agence s'est engagée à ouvrir un poste de résident là où un poste d'EEMCP2 était fermé.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale trouve embarrassant de voter l'ouverture d'un poste de résident alors que le Conseil d'Etablissement est opposé à la fermeture du poste d'EEMCP2.

Monsieur le COCAC rappelle que les imputations budgétaires de ces postes sont différentes.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste SNALC souhaite que le vote soit suspendu dans l'attente du résultat du vote précédent. En effet, il souhaite attendre que la suppression du poste d'expatrié soit actée pour se prononcer sur l'ouverture d'un poste de résident.

La représentante des personnels du 1er degré trouve que voter pour la création du poste de résident maintenant revient à signifier à l'AEFE un accord pour la suppression du poste d'expatrié.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste SNALC, précise qu'il est possible de se retirer du vote.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste Intersyndicale demande une interruption de séance de 5 minutes.

*Suspension de séance de 5 minutes*

*Retour en séance*

**L'ouverture du poste de résident est soumise au vote pour avis.**

**Résultat du vote :**

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 9

**La demande d'ouverture du poste recueille un avis favorable.**

#### **5. Compte financier 2019 – vote pour avis**

Monsieur le Directeur des affaires financières fait une information sur le compte financier 2019 et précise que les documents remis aux membres du CE correspondent à une vision sur 4 ans des dépenses et recettes du Lycée La Fontaine. L'année 2019 correspondant à la clôture de la mutualisation, une analyse de l'ensemble

serait moins pertinente cette année : la mutualisation sera traitée à part même si elle fait partie du compte Financier globalisé de l'établissement.

**Total général des dépenses :** 2 531 303 444 Fcfa (augmentation de 3.6% par rapport à 2018).

- Les seules dépenses de fonctionnement entraînent une variation entre 2018 et 2019 de 0.7% (4.45% entre 2017 et 2018). Sur 4 exercices l'augmentation moyenne des dépenses est de 2.5%

**Total général des recettes :** 2 263 807 982 Fcfa (augmentation des recettes de 3.7% sur un an), mais avec une augmentation de 7% sur 4 exercices, soit 1.75% par an ce qui est inférieur à l'évolution des dépenses.

**Investissements :** 254 006 488 Fcfa

- Travaux du pôle sportif et culturel : 182 828 420 Fcfa (remboursées par l'AEFE)
- Travaux de rénovation 25 742 288 Fcfa (essentiellement sanitaires primaire et secondaire)
- Autres équipements : 45 435 780 Fcfa (dont 22 279 676 fcfa de matériel informatique : PC –Vidéo projecteur)

#### Résumé de l'exercice 2019 pour le LAF en FCFA:

Résultat de l'exercice (recettes – dépenses de fonctionnement)	- 13 488 974
CAF (Capacité d'autofinancement : résultats + Amortissements)	108 779 539
Variation du fonds de roulement	- 125 548 237
Fonds de roulement initial	366 292 487
Fonds de roulement final	240 744 250

Monsieur le DAF insiste sur le niveau actuel de créances qui s'élèvent à 80 000 000 Fcfa et qui correspondent à des sommes non recouvrées auprès des parents d'élèves depuis de nombreuses années et jusqu'au 1<sup>er</sup> Trimestre 2019.

Monsieur le DAF a demandé à l'AEFE de placer en 2019 un montant de 6 000 000 de Fcfa en créances irrécouvrables. Nous avons déjà inscrit un montant de 40 000 000 FCFA en 2018 pour des créances datant d'avant 2015. Il alerte sur le fait que cette situation risque de s'aggraver avec les difficultés de recouvrement constatées sur le 2<sup>em</sup> trimestre 2020.

Monsieur le DAF indique que le résultat de la mutualisation est de -38 863 574 Fcfa pour un FDR initial de 38 863 574 FCFA. L'AEFE a attribué une subvention d'équilibre de 12 919 883 Fcfa pour solder les comptes de la mutualisation de Niamey

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré Liste intersyndicale demande à quoi correspond la ligne : autres prestations de service. Il s'agit des voyages scolaires.

Un représentant des personnels du 2<sup>nd</sup> degré liste intersyndicale demande si la règle des 120 jours de fonctionnement sur fonds de réserve est toujours appliquée. Monsieur le DAF répond qu'aujourd'hui il convient d'avoir 60 jours d'avance ce qui est le cas actuellement. Si le niveau de fond de roulement est un indicateur, il rappelle que c'est la capacité en trésorerie qui importe.

**Le compte financier est soumis au vote pour avis.**

**Résultat du vote :**

Pour : 11

Contre : 0  
Abstention : 3

**Le compte financier recueille un avis favorable.**

## **6. Tarifs scolaires 2020-2021 - modification – vote pour avis**

Monsieur le Proviseur explique que compte tenu de la période actuelle, l'AEFE nous a autorisé la direction de l'établissement à proposer une modification de l'augmentation des droits de scolarité pour l'année 2020-2021. Il propose de ramener l'augmentation à 1% au lieu des 3% prévus initialement lors du conseil d'établissement de juin 2019. L'établissement prend ainsi en compte des baisses de charges sur le 3<sup>ème</sup> trimestre et des reports d'investissements (travaux et équipements) initialement prévus pour l'été 2020.

La représentante des parents liste APE demande dans quelle mesure la part d'impayés a été prise en compte dans cette baisse de l'augmentation des frais de scolarité. Cette part a été mesurée et Monsieur le Proviseur rappelle les mesures mises en place par l'établissement pour aider les familles qui rencontrent des difficultés liées à la crise de la COVID-19 : une quinzaine de familles a demandé un étalement du paiement des frais de scolarité et 3 familles ont fait appel aux mécanismes de solidarité, pour les familles françaises, l'AEFE ayant augmenté l'enveloppe des bourses, 3 familles étrangères ont sollicité les mécanismes de solidarité proposés par l'AEFE. Pour les familles ne rencontrant pas de difficultés particulières mais qui refusent de payer, les enfants de ces familles ne seront pas autorisés à réintégrer l'établissement à la rentrée, conformément au règlement financier.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste intersyndicale demande sur quelles lignes seront faites les économies en cas de baisse de l'augmentation. Monsieur le DAF explique que le programme de rénovation des locaux sera reporté. De plus il y aura de fait une diminution des frais liés aux voyages et aux missions car aucune formation n'est programmée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Des efforts seront également portés sur les dépenses administratives.

La représentante des personnels du 1er degré demande si la projection avec 0% d'augmentation a été faite. Monsieur le Proviseur répond qu'il ne serait pas raisonnable d'aller en plus loin que 1%, car cela risquerait d'entraîner une hausse plus conséquente l'année suivante.

Monsieur le Président de l'APE rappelle que de nombreux parents regrettent qu'il n'y ait pas eu de réduction des frais de scolarité pour ce 3<sup>ème</sup> trimestre. Geler l'augmentation des frais de scolarité pour la rentrée prochaine serait un geste fort envers les familles.

Monsieur le DAF explique qu'il reste encore beaucoup d'incertitudes sur la rentrée prochaine et qu'il faudra malgré tout investir. De plus les impayés sont encore importants.

Monsieur le Proviseur rappelle que très souvent, un gel des frais de scolarité entraîne des augmentations conséquentes l'année qui suit par effet de rattrapage, ce qui serait plus dommageable pour les parents.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste SNALC, précise qu'avec un gel des frais de scolarité pour l'année prochaine et une augmentation des frais de scolarité de 4 % les trois années qui suivent l'établissement récupère ainsi l'augmentation des 3 % qu'elle aurait dû avoir sur les quatre années. Le rattrapage du gel frais de scolarité sur une année est de 6,09 %

L'augmentation de 1 % ne sera pas perçue de manière positive par les familles suite à l'absence de cours en présentiel.

Monsieur le Proviseur répond que la direction a mené une analyse qui permet de limiter l'augmentation à 1 %, au lieu des 3 % prévus, ce qui constitue un effort en direction des familles. L'évaluation des risques ne permet pas de faire un effort plus important.

Un représentant des personnels du 2nd degré Liste intersyndicale s'inquiète des départs d'élèves à la rentrée 2020.

Monsieur le Proviseur répond que pour l'instant nous avons peu de visibilité sur les effectifs réels de la rentrée. Peu de départs sont annoncés, les familles sont encore dans l'incertitude.

La représentante des parents d'élèves Liste APE explique que cela est normal car les parents ne souhaitent pas répondre aux enquêtes de rentrée, alors même que l'établissement n'a pas rouvert début juin et a mal géré cette annonce ;

**La proposition d'augmentation de 1% des frais de scolarité est soumise au vote pour avis.**

Pour : 6

Contre : 4

Abstention : 4

**La proposition d'augmentation de 1% des frais de scolarité reçoit un avis favorable.**

## 7. Questions diverses

Question des parents de la liste APE

*De nombreux parents ne comprennent toujours pas la décision de ne pas ré-ouvrir l'école, suite aux avis favorables du Conseil pédagogique et du Conseil d'établissement, en l'absence d'arguments sanitaires dûment explicités et en contradiction avec les mesures officielles en vigueur au Niger. Certains d'entre eux regrettent également que leurs courriers adressés au Chef de Coopération et à l'AEFE soient restés sans réponse, y compris suite au sondage organisé par l'APE majoritairement favorable à l'ouverture.*

*L'enseignement à distance s'est donc prolongé et n'a pourtant semble-t-il pas fait l'objet d'un suivi rapproché ni d'une évaluation en cours de processus qui permettraient de relever, d'analyser et de corriger les difficultés ressenties tant par les élèves, que les familles et les enseignants. Or nous ne sommes pas à l'abri qu'une telle situation se reproduise.*

*De même la non-réouverture n'a pas permis de tester un protocole ni de préparer les enfants et les enseignants à des modalités nouvelles de vie dans l'établissement.*

*Dans ce contexte, et après la séquence controversée de début juin, de nombreux parents s'inquiètent de la dégradation de l'image et de l'attractivité de l'école. Qui vont être encore davantage entachées du fait de la suppression de toujours plus de postes garants de la qualité et de la réputation de l'école, et ce alors que les frais de scolarité continuent d'augmenter. Avec des conséquences redoutées sur les effectifs (de nombreux parents mentionnent l'option de changer d'école, d'inscrire les enfants au CNED ou de les laisser étudier en France).*

*Suite aux dernières évolutions au Niger et en France (généralisation de l'ouverture des établissements scolaires), est-il prévu de reconsidérer la décision de non-ouverture?*

*Quelles garanties peuvent être données aux parents pour une rentrée de septembre apaisée et sûre, sachant qu'il est peu probable que la situation de l'épidémie se soit améliorée d'ici là (après la réouverture des frontières et les nombreux voyages en période estivale)? Et comment y préparer les enfants?*

*Quand seront publiées les listes de matériel et manuels scolaires (les enfants quittant l'établissement ont besoin de vendre leur livre)?*

*Dans un contexte où les voyages vont être très contraints et vont impacter les programmes de congés tant des enseignants que des familles, et où une quatorzaine pourrait être imposée au retour à Niamey, une analyse des risques de perturbation de la rentrée a-t-elle été effectuée, quelles mesures de mitigation peuvent être envisagées ?*

*Quelles mesures sont prévues pour tirer les leçons de la période d'enseignement à distance? A travers quel processus de consultation, garantissant de collecter l'avis de toutes les parties?*

Monsieur le Provisur rappelle qu'il a déjà répondu par écrit, à chacun des parents qui l'a interrogé, sur les raisons qui ont amené l'AEFE à prendre la décision de non réouverture.

Dans une communication adressée aux familles ce jour, il a précisé la date de mises à disposition des manuels et fournitures ainsi que les dates des bourses aux livres.

Concernant le protocole pour la rentrée de septembre, nous ne sommes pas en mesure à cette date de pronostiquer ce qui sera appliqué à la rentrée 2020. Néanmoins nous travaillons sur des mesures qui permettront d'accueillir tous les élèves à la rentrée et nous nous conformerons aux nécessités de la situation que nous ignorons pour l'instant.

Monsieur le Provisur rappelle que nous avons travaillé sur un protocole très contraignant mais qui reste à affiner. Le souhait des personnels de l'établissement est une rentrée en présentiel. L'établissement s'appuiera sur les informations données par le poste diplomatique. Il annonce que la date de la rentrée est maintenue au 1<sup>er</sup> septembre pour les élèves.

La représentante des parents liste APE continue de s'interroger sur la décision de maintenir l'établissement fermé après la réouverture des écoles nigériennes.

Monsieur le Provisur rappelle que les enjeux en matière de continuité pédagogique ne sont pas les mêmes pour la validation de l'année et des examens. Monsieur le COCAC explique que cette décision a aussi été prise en fonction d'un agenda et d'un principe de précaution qui s'appliquait compte tenu du calendrier.

Pour la rentrée 2020, Monsieur le Provisur confirme que l'établissement travaille sur différents scénarios pour une rentrée en présentiel et qu'ils seront communiqués en fonction de l'évolution sanitaire de la situation.

Sur le suivi pédagogique, Monsieur le Provisur rappelle que la direction a interrogé en visioconférence les représentants des parents et les délégués des élèves. Les informations recueillies ont été remontées en conseil pédagogique et des maîtres afin de remédier aux points de difficulté indiqués lors de ces visioconférences.

Une évaluation du dispositif est prévue d'ici la fin de l'année à travers une enquête qui sera adressée aux familles.

Monsieur le Provisur remercie les personnels de l'établissement qui ont œuvré sans relâche depuis le 20 mars. Ils se sont fortement mobilisés, ont développé de nouveaux outils pour accompagner leurs élèves. Certes, il y aura des fragilités chez certains élèves à la rentrée et l'ensemble de l'équipe travaillera sur les remédiations à mettre en place à la rentrée prochaine.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05**

La secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint

Le président

Karine LEFEBVRE

Ahmed KADI

Bruno ASSELIN